

N/REF : 17/04/2026 11H35 C:024888 I:32972
V/REF : 2122498
V/Email reçu le Vendredi 17/04/2026 a 11H35

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : CHAMPS ROCHAS
20- 22 RUE CHAMPS ROCHAS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 20 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 22 CHAMP ROCHAS - MEYLAN - MR MME MANZON 06 86 52 04 01
CAVE N°12 -

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DE LA CAVE

Donneur d'ordre : M. A CLERC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/04/2026 A 13H30
INTERVENTION DE LA CAVE
MISE EN PLACE DU MATÉRIEL
POMPAGE ET ASPIRATION
NETTOYAGE DES LIEUX
SUITE A DÉGÂT DES EAUX

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 19/04/26 a 23H22 aclerc@citya.com
AH LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 19/04/26 A 23:21 M. CLERC A

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 17/04	1	174,79	218,48
------	---	---	--------	--------

TOTAL H.T.	218,48
T.V.A. a 10,00%	21,84
TOTAL T.T.C.En EURO	240,32

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN